

Virginie GUILPAIN

EXPERT-COMPTABLE

Tableau de l'Ordre de la Région de Marseille

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

**SANTE ! ALCOOL ET REDUCTION
DES RISQUES : AUTRES REGARDS,
NOUVELLES PRATIQUES**

Association Loi 1901

11A, rue Louis Astruc
13005 Marseille

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Virginie GUILPAIN
EXPERT-COMPTABLE
Tableau de l'Ordre de la Région de Marseille

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

SANTE ! ALCOOL ET REDUCTION DES RISQUES : AUTRES REGARDS, NOUVELLES PRATIQUES

Association Loi 1901
11A, rue Louis Astruc
13005 Marseille

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Membres de l'Assemblée générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SANTE ! ALCOOL ET REDUCTION DES RISQUES : AUTRES REGARDS, NOUVELLES PRATIQUES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 4 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



SANTE ! ALCOOL ET REDUCTION DES RISQUES : AUTRES REGARDS, NOUVELLES PRATIQUES

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evénements significatifs postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels concernant les incidences de la crise Covid-19 sur l'activité de l'association.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note suivante de l'annexe : « Complément d'informations relatif au bilan – Tableau de suivi des fonds dédiés », présente la nature et le montant des fonds restant à engager sur les différentes actions financées par des subventions publiques de fonctionnement, qui figurent au passif du bilan pour respectivement 165 178 euros et 192 867 euros en début et en fin d'exercice.

SANTE ! ALCOOL ET REDUCTION DES RISQUES : AUTRES REGARDS, NOUVELLES PRATIQUES

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié les modalités de comptabilisation des fonds dédiés pour les différentes actions concernées, et nous nous sommes assurés que la note « Complément d'informations relatif au bilan – Tableau de suivi des fonds dédiés » de l'annexe fournit une information appropriée. Nous avons examiné la ventilation analytique des dépenses affectées aux différentes actions concernées, et nous nous sommes assurés que les ressources ainsi utilisées en cours d'exercice par l'association l'ont été conformément aux actions décrites dans les conventions attributives de subventions, ainsi que dans les comptes rendus communiqués aux financeurs à l'issue desdites actions.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

SANTE ! ALCOOL ET REDUCTION DES RISQUES : AUTRES REGARDS, NOUVELLES PRATIQUES

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Ventabren, le 8 septembre 2020

Le Commissaire aux comptes

Virginie GUILPAIN

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12		Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de recherche et de développement					
	Concessions, Brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
ACTIF IMMOBILISE	Installations techniques Matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	26 995	9 467	17 527	20 789	3 262 15.69
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
ACTIF IMMOBILISE	Autres immobilisations financières	705		705	705	
	Total I	27 700	9 467	18 232	21 494	3 262 15.17
	Comptes de liaison Total II					
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Créances usagers et comptes rattachés	1 825		1 825	5 193	3 368 64.85
	Autres créances	262		262	3 321	3 059 92.11
ACTIF CIRCULANT	Valeurs mobilières de placement	61		61	61	
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	240 399		240 399	206 194	34 205 16.59
	Charges constatées d'avance (3)	1 139		1 139		1 139
	Total III	243 686		243 686	214 768	28 917 13.46
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	271 385	9 467	261 918	236 262	25 656 10.86

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	18 224	18 500	276	1.49
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	17 962	18 346	384	2.09
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	7 175	384	7 558	NS
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecart de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	43 361	36 462	6 898	18.92
	Comptes de liaison Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	192 867	165 178	27 689	16.76
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	192 867	165 178	27 689	16.76
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 550	13 455	7 905	58.75
	Dettes fiscales et sociales	19 658	21 002	1 345	6.40
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	483	165	318	193.14
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	25 691	34 622	8 931	25.80
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	261 918	236 262	25 656	10.86

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

25 691 34 622

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services		16 075		11 675	4 400	37.69
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation		196 000		186 500	9 500	5.09
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		2 445		1 874	571	30.49
Collectes						
Cotisations		90		130	40	30.77
Autres produits		0		26	26	99.92
Total I		214 610		200 205	14 405	7.20
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes		33 637		45 070	11 433	25.37
Impôts, taxes et versements assimilés		1 482		442	1 924	435.29
Salaires et traitements		104 823		100 368	4 455	4.44
Charges sociales		36 338		42 336	5 998	14.17
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		3 262		3 309	47	1.43
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)		295		20	275	NS
Total II		179 837		190 662	10 824	5.68
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		34 773		9 544	25 229	264.36
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		233		487	254	52.14
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		233		487	254	52.14
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées				0	0	100.00
Différences négatives de change		11			11	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		11		0	10	NS
2. Résultat financier (V-VI)		222		486	264	54.29
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		34 995		10 030	24 965	248.91
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 868			2 868	
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		2 868			2 868	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		2 868			2 868	
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		217 711		200 692	17 019	8.48
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		179 848		190 662	10 814	5.67
Solde intermédiaire		37 863		10 030	27 834	277.51
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		155 311		154 764	547	0.35
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		186 000		165 178	20 822	12.61
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		7 175		384	7 558	NS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 261 918.08 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 214 610.22 Euros et dégageant un excédent de 7 174.52 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

L'épidémie de Covid-19 a été déclarée pandémie mondiale le 11 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire est entré en vigueur en France le 24 mars 2020 et s'est accompagné de mesures exceptionnelles notamment de confinement et de fermeture de certaines activités.

L'association Santé ! n'a pas rencontré de rupture majeure au cours de la période de confinement et post confinement. L'activité a été maintenue sur des modalités de travail à distance et/ou réorganisée pour décaler certaines actions ne pouvant être menées.

Pendant la période de confinement : l'ensemble de l'équipe salariée a fonctionné en télétravail. Le lien avec les personnes accompagnées a été maintenu par contacts téléphoniques réguliers. Les actions de formation ont été reportées. La phase de lancement des nouvelles actions et partenariats à engager relatifs aux nouveaux financements 2020 a pu être organisée normalement.

La reprise d'activité s'est effectuée par étapes : ouverture partielle du local sur 3 jours/semaine dédiée prioritairement à l'accueil des personnes accompagnées avec protocole sanitaire de protection et de distanciation physique. Les formations prévues au cours de cette période ont été réalisées dans des locaux adaptés. L'équipe a maintenu le fonctionnement en télétravail sur les 2 jours de fermeture du local.

A partir du mois de juillet : reprise de l'ensemble des activités au sein du local avec maintien des protocoles de distanciation physique.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'Association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations conformément au règlement CRC 99-01.

Les dispositions du nouveau règlement CRC 2018-06 n'ont pas été appliquées, conformément à la possibilité donnée par le législateur jusqu'au 1er janvier 2020.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	23 119		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 876		
TOTAL	26 995		
Prêts, autres immobilisations financières	705		
TOTAL	705		
TOTAL GENERAL	27 700		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			23 119	23 119
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 876	3 876
TOTAL			26 995	26 995
Prêts, autres immobilisations financières			705	705
TOTAL			705	705
TOTAL GENERAL			27 700	27 700

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	3 992	2 846		6 838
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 214	416		2 629
TOTAL	6 206	3 262		9 467
TOTAL GENERAL	6 206	3 262		9 467

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 846				
Matériel de bureau informatique mobilier	416				
TOTAL	3 262				
TOTAL GENERAL	3 262				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	18 500	276	276	276	18 224
Réserves :					
Report à nouveau	18 346	384		0	17 962
RESULTAT DE L'EXERCICE	384	7 558			7 175
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	36 462	6 898	276	276	43 361

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	705		705
Autres créances clients	1 825	1 825	
Personnel et comptes rattachés	125	125	
Débiteurs divers	137	137	
Charges constatées d'avance	1 139	1 139	
TOTAL	3 931	3 226	705

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	5 550	5 550		
Personnel et comptes rattachés	7 064	7 064		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 208	12 208		
Impôts sur les bénéfices	20	20		
Autres impôts taxes et assimilés	365	365		
Autres dettes	483	483		
TOTAL	25 691	25 691		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nou- velles ressources affectées	Fonds restant engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
SUBV ARS PACA FIR 2018	166 500	155 178	149 450		5 728
SUBV REGION PACA MOOC 18	10 000	10 000	8 861		1 139
SUBV ARS PACA FIR 2019	186 000			186 000	186 000
TOTAL	362 500	165 178	158 311	186 000	192 867

Les ressources externes obtenues des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les subventions dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 100
Dettes fiscales et sociales	11 110
Total	13 210

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Effectif moyen**

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	1
Total	3

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagement en matière de pensions et retraites**

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Compte tenu de la faible ancienneté et de l'âge moyen des salariés, cet engagement peu significatif, n'a pas été calculé.